

DECISION n° ST 2024-072

Portant sur la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de deux fontaines à eau dans le cadre de l'évènement « Nettoyons le Sud » édition 2024

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122.-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable du Service Juridique de la Commune en date du 11 Avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est opportun d'accepter la mise à disposition des deux fontaines à eau prêtées à titre gratuit par la société des Eaux de Marseille dans le cadre de l'évènement « Nettoyons le Sud » édition 2024 (Samedi 13 Avril 2024) ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De signer la convention de mise à disposition de matériel avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, sise 78 Boulevard Lazer, 13013 MARSEILLE, représentée par M. PINNA, Directeur du Territoire Nord Provence.

Article 2.- La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit, dans le cadre de la manifestation « Nettoyons le Sud » édition 2024, se déroulant le Samedi 13 Avril 2024 sur la Commune.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et le Trésorier Principal d'Aix en Provence.

Fait à Lambesc le 11 avril 2024

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



Pour le Maire empêché,
Par délégation,
La Première Adjointe,
Claire BLANC